



I B P T

INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'IBPT publie un « Atlas » de couverture de l'accès fixe à la large bande

Bruxelles, le 25 avril 2016. L'IBPT publie aujourd'hui sur son site web les cartes illustrant la couverture des réseaux fixes à large bande en Belgique. Elles indiquent le taux de logements connectables au service d'accès à la large bande dans chaque section de commune, en fonction de différentes vitesses de téléchargement. D'après ces cartes, 99,9% des logements en Belgique ont aujourd'hui accès à une connexion fixe offrant du 1 Mbit/s. Pour le haut débit (30 Mbit/s), la Belgique a un taux de couverture estimé à 93,5% des logements et, pour le très haut débit (100 Mbit/s), le taux de couverture est estimé à 91.1% des logements .

Comme annoncé mi-2015 lors de la publication des couvertures des opérateurs télécoms mobiles, l'IBPT publie aujourd'hui également les cartes de couverture des réseaux fixes. Ces cartes permettent d'identifier les zones qui ne bénéficient pas encore d'un accès à la large bande de qualité, ainsi que celles qui sont les moins couvertes en très haut débit. À cette fin, sur base d'une méthode d'évaluation conservatrice, l'IBPT a agrégé les informations des opérateurs qui exploitent un réseau fixe d'accès fixe à la large bande. Les cartes de couverture montrent le taux de logements ayant accès au service d'accès à la large bande dans chaque section de commune, en fonction des différentes vitesses de téléchargement (1, 30, 60 et 100 Mbit/s). Les 2 664 sections de communes correspondent à peu de choses près aux anciennes limites communales d'avant la fusion de 1977.

En ce qui concerne le très haut débit (100 Mbit/s), la Belgique présente un taux de couverture de estimé à 91,1% des logements . Cela signifie qu'un peu plus de 471.000 logements ne sont pas encore connectables à du 100 Mbit/s. Ces logements sont situés majoritairement en province de Hainaut, de Liège, de Namur et du Luxembourg.

En ce qui concerne le haut débit (30 Mbit/s), le taux de couverture des logements est estimé à 93,5%. Environ 342.000 logements ne sont pas encore connectables à du 30 Mbit/s . Ces logements apparaissent également essentiellement dans les provinces de Hainaut, de Liège, de Namur et de Luxembourg.

Enfin, selon les cartes, environ 99,9% des logements peuvent avoir accès à une connexion fixe offrant du 1 Mbit/s en Belgique (ce qui correspond au débit de l'accès fonctionnel à Internet tel que défini pour le service universel). Les estimations montrent que 2 263 logements n'en disposent pas encore ; ils se répartissent au sein des provinces de Namur , de Liège, de Luxembourg et de Hainaut. Les communes où le pourcentage de logements non connectables à 1 Mbit/s est le plus grand, sont les communes de Florennes, Sankt Vith, Philippeville, Trois-Ponts et Houffalize.

Sur les 102 communes possédant des logements qui n'ont pas accès à du 1 Mbit/s, 35 ont une couverture totale en 4G par au moins un opérateur, tandis que 67 ont une couverture en 4G de minimum 90.3% de la population. En prenant également en considération les offres satellitaires,

qui permettent l'accès à des débits de 20 Mbit/s, on peut conclure que 100% des logements habitables en Belgique ont théoriquement accès à un débit de minimum 1 Mbit/s.

Ces cartes sont une initiative de l'IBPT ; elle entend aider les consommateurs comme les opérateurs à disposer d'une vue d'ensemble sur le développement des réseaux. Il s'agit aussi d'une source utile aux partenaires et services publics, comme le SPF Économie et la Commission Européenne qui veulent pouvoir identifier les zones non couvertes (appelées « zones blanches ») dans le contexte de l'Agenda numérique et du service universel.

Avec un classement dans le top 5 pour la deuxième année consécutive, la Belgique réalise une bonne performance dans l'indice européen relatif à l'économie et à la société numériques (DESI). La Commission européenne y classe la Belgique à la deuxième place en ce qui concerne la connectivité et, d'après les chiffres de fin 2015, la couverture de notre pays en large bande y figure parmi les meilleures d'Europe. Cependant, ce bon bulletin en matière de connectivité ne diminue en rien l'importance de permettre à tous les citoyens belges, y compris ceux habitant dans des zones rurales, de bénéficier d'un accès de qualité à la large bande. De plus, la Commission européenne a rappelé les efforts qu'il reste à fournir en Belgique pour promouvoir une couverture optimale en très haut débit, via le déploiement des réseaux de nouvelle génération.

Pour conclure, il faut bien sûr préciser que la couverture constitue un aspect important de la qualité de service, mais pas le seul. Pour cette raison, depuis le 1^{er} janvier 2016, les opérateurs télécoms sont tenus de communiquer à l'IBPT des données complémentaires concernant la qualité de service (comme, par exemple, le délai de mise en service, le délai de réponse du service clientèle ou encore le pourcentage de pannes et de dérangements...). L'IBPT publiera également ces renseignements sur son site Internet sous la forme d'un « baromètre qualité ».

« Dans le monde numérique d'aujourd'hui, une connexion réseau rapide et de qualité est essentielle », souligne le Vice-Premier ministre et ministre des Télécoms et de l'Agenda numérique, Alexander De Croo.

« Cet exercice est dès lors important : il cartographie pour la première fois les zones sans couverture large bande, une étape nécessaire si nous souhaitons garantir une couverture rapide de base pour chaque Belge. Sur la base de cette analyse, je prévois, dans les semaines à venir, une concertation avec les bourgmestres des communes présentant des problèmes de couverture large bande suffisante. Ensuite, nous examinerons avec les opérateurs de quelle manière fournir, en combinant les technologies, une solution adéquate. »

Jack Hamande, Président du Conseil de l'IBPT :

« Nous disposons de l'un des meilleurs réseaux Internet fixe d'Europe, l'un des plus étendus. Toutefois, à certains endroits, l'Internet ultra rapide n'est pas disponible via un réseau de nouvelle génération (min. 30 Mbps). Cet outil nous permet pour la première fois de cartographier ces endroits pour l'ensemble de la Belgique, pour toutes les communes et sous-communes. Via cette publication, l'IBPT, après la précédente publication des réseaux mobiles, en 2015, met à disposition un aperçu complet de tous les réseaux disponibles (fixes et mobiles). Nous espérons d'ores et déjà que les informations cartographiées pourront être utiles aux citoyens, aux autres autorités ainsi qu'aux opérateurs. »

Pour de plus amples informations (à l'attention des journalistes), prière de contacter:

Dirk Appelmans
Porte-parole
Tél.: 02 226 87 67

Plus d'infos: www.ibpt.be

IBPT

Ellipse Building - Bâtiment C - Boulevard du Roi Albert II 35

1030 Bruxelles

Tél. 02 226 88 88

Fax 02 226 88 77

info@ibpt.be